



Date convocation : 10/01/2025

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE 2025_02

Séance du vendredi 17 janvier 2025

Le dix-sept janvier deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc LELONG, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 3

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, François RICHE, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Sandrine ODELOT

Absents représentés : Xavier PRIN représenté par David NEVEUX, Karrim EL ARKOUBI représenté par Sandrine ODELOT, Marine DEPARDIEU représentée par Dominique GARRÉ

Absents excusés : Hugues MORONI, Magali LONGUET

Secrétaire de séance : David NEVEUX

Droits de voirie : Food truck et autres commerces ambulants

Compte-tenu des nombreuses demandes reçues de commerçants ambulants souhaitant s'installer dans la commune pour exercer, il convient de définir le montant des droits de voirie à leur appliquer.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité

*ÉVALUE le droit de voirie à 75€ par trimestre pour une occupation hebdomadaire, 150€ pour une occupation bihebdomadaire, etc.

*DIT que tout trimestre entamé sera dû et que les absences ne pourront donner lieu à remboursement.

*RAPPELLE que les droits de voirie doivent être encaissés via la régie "recettes diverses".

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire de séance, David NEVEUX